

Le Pôle Funéraire Public de Strasbourg s'engage au bon respect des règles de protection de la clientèle édictées par l'ACPR et notamment, au traitement des réclamations liées à la distribution de contrat obsèques dans le respect de la recommandation ACPR 2016-R-02 du 14 novembre 2016.

Pour toute réclamation liée à la commercialisation de contrats obsèques, vous pouvez nous contacter au 03.88.24.76.24 ou par mail à contact@pfrhenanes.com ou par courrier à l'adresse suivante :

Pompes Funèbres Publiques Rhénanes
17 rue des Bouchers
67000 STRASBOURG

Si après avoir épuisé les voies de recours auprès de nos services, une incompréhension ou un désaccord persiste, vous pouvez vous adresser à notre médiateur compétent en matière de distribution d'assurance :

Il peut être saisi :

- Par courrier :

Médiateur de la consommation de la **mutualité** :

☒ 255, rue de Vaugirard - 75719 PARIS cedex 15

- Via l'adresse mail :

📧 mediation@mutualite.fr ou www.mediateur-mutualite.fr